

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

LIMITE ÉCARTS DE REVENU - (N° 3094)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par
M. Potier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et sur les entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.